

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DES ARTS



Baccalauréat ès Arts

1966-67

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DES ARTS



Baccalauréat ès Arts

1966-67



FACULTÉ DES ARTS – Une lampe antique d'or allumée de gueules et rayonnante du premier. C'est le symbole classique des sciences chrétiennes et philosophiques. Le torse est rouge et or, couleurs choisies par cette faculté.

(Armoiries de l'Université de Sherbrooke)

On trouve à la fin du présent annuaire quelques extraits particulièrement utiles des *renseignements généraux* que distribue gratuitement, sur demande, le Secrétariat général de l'Université.

TABLE DES MATIÈRES

Direction générale de l'Université.....	6
Direction de la Faculté.....	8
Corps professoral.....	9
 Règlements généraux du baccalauréat ès arts:	
I - Etudiants réguliers à plein temps.....	13
A - Baccalauréat ès arts.....	19
1) Programme.....	19
2) Description des cours.....	21
B - Baccalauréat ès arts (option économique).....	37
II - Etudiants réguliers à temps partiel.....	39
A - Baccalauréat ès arts.....	43
Programme.....	43
B - Baccalauréat ès arts après un brevet A, un baccalauréat en pédagogie ou l'équivalent....	44
C - Programme de culture générale pour les détenteurs du brevet B.....	45
 Maisons rattachées à la Faculté:	
A - Règlements des maisons affiliées.....	47
B - Liste des maisons rattachées à la Faculté.....	51
 Institutions annexées:	
A - Baccalauréat en pédagogie et brevet A.....	54
B - Cours supérieur d'enseignement ménager.....	55
C - L'Ecole d'Archives médicales.....	56
D - L'Ecole d'Initiation au Service Social.....	56
E - L'Institut d'Etudes sur l'alcoolisme.....	58
F - Le Séminaire social Pie XII.....	59
G - Les Camps d'été J.M.C.	60
Centres de Cours:.....	60
 Renseignements généraux:	
Logement, bourse, frais d'inscription, adresses..	63

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'Université de Sherbrooke a été établie par une loi du gouvernement de la province de Québec, le 5 mars 1954. Sa charte (3 Elizabeth II, 1954) stipule que la propriété et l'administration de l'Université appartiennent à une corporation dont tous les membres, y compris ceux du conseil d'Administration, sont nommés par l'archevêque de Sherbrooke.

Reconnue comme "université catholique" par un décret pontifical du 21 novembre 1957, l'Université de Sherbrooke est membre de la Conférence nationale des Universités et Collèges canadiens, de la Fédération des Universités catholiques, de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de Langue française, et de l'Association internationale des Universités.

Sa juridiction académique s'étend au territoire des diocèses de Sherbrooke, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe.

Elle offre présentement des cours dans sept facultés: la faculté des Arts, la faculté de Droit, la faculté des Sciences, la faculté d'Administration, la faculté de Médecine, la faculté de Théologie et la faculté des Sciences de l'Éducation.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ

GRAND CHANCELIER:

Son Excellence Mgr Georges CABANA,
Archevêque de Sherbrooke

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE:

Son Excellence Mgr Georges CABANA
Son Excellence Mgr Arthur DOUVILLE,
Evêque de Saint-Hyacinthe
Son Excellence Mgr Albertus MARTIN,
Evêque de Nicolet

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Mgr Roger MALTAIS, P.D., recteur magnifique
Roger BERNIER, vice-recteur (académique)
Paul GILMORE, ptre, vice-recteur (administratif)
Richard JOLY, secrétaire général
Daniel CROTEAU, ptre
Gaston DENIS
Marcel GUY
Léon LORANGER
Mgr Irénée PINARD, P.A.

CONSEIL UNIVERSITAIRE:

Mgr Roger MALTAIS, P.D., recteur magnifique

Roger BERNIER, vice-recteur (académique)

Paul GILMORE, ptre, vice-recteur (administratif)

Richard JOLY, secretaire général

Jean-Marie ROY, doyen de la faculté des Arts

Richard CREPEAU, doyen de la faculté de Droit

Michel NORMANDIN, doyen de la faculté des Sciences

Alphonse RIVERIN, doyen de la faculté d'Administration

Gérald LA SALLE, doyen de la faculté de Médecine

Lucien VACHON, ptre, doyen de la faculté de Théologie

Pierre-H. RUEL, doyen de la faculté des Sciences
de l'Education

Rosario COUSINEAU, directeur du service de l'Extension
de l'Enseignement

Daniel CROTEAU, ptre, bibliothécaire

Ronald SUTHERLAND, APCUS

DIRECTION DE LA FACULTÉ

DOYEN

ROY, Jean-Marie, BA DES *Laval*, Dd'U(Géo) *Grenoble*, MA (Géo) *McG*.

SECRETAIRE

BAZINET, André, BA BPéd MA(Lettres) *Montr.*

CONSEILLERS

BOUVIER, Père Emile, s.j., BA MA(Econ) *Boston*, PhD(Econ) *Georgetown*, LTh DTh IM.Conc. *Montr.*, directeur du département d'Economique.

BROSSEAU, Guy, BA BPh *Montr.*, MA(Latin) LEnsSec *Sber.*, directeur du département de Latin.

ÉLIE, Charles, ptre, BA MA LèsL *Laval*, préfet des études au séminaire de Nicolet.

GAGNE, Jacques, BA MA(SerSoc) *Montr.*, directeur du département du Service Social.

GAUTHIER, Lucien, ptre, BA BPéd LèsL *Montr.*, directeur des maisons affiliées.

LAVALLÉE, Germain, ptre, BA LèsL MA *Montr.*, préfet des études au séminaire de Sherbrooke.

RACINE, Jean-Bernard, BA *Nice*, LèsL(Géo) Dd'U(Lettres) *Aix*, directeur du département de Géographie.

Soeur Marie Ernestine, f.c.s.c.j., BA MA LPéd *Montr.*, Dd'U (Litt. franc.) *Sorbonne*, directrice du Collège du Sacré-Coeur.

SPIRIDONAKIS, Basil, BA NY, MA(Hist) *Col.* Dd'U(Hist) *Paris*, directeur du département d'Histoire.

SUTHERLAND, Ronald, BA MA(Angl) *McG*, PhD(Angl) *Wayne*, directeur du département d'Anglais.

VALCKE, Louis, BPh LPh DPh LLD *Louvain*, directeur du département de Philosophie.

CORPS PROFESSORAL

DÉPARTEMENT D'ANGLAIS

SUTHERLAND, Ronald, BA MA(Angl) *McG.* PhD(Angl) *Wayne*, professeur agrégé, directeur.

CAPPON, Gérard Cormac, BA *NYstate*, MA(Angl) PhD(Latin & Grec) *Yale*, professeur agrégé.

JONES, Douglass, BA *McG.* MA(Angl) *Qu.*, professeur agrégé.

SPIRIDONAKIS, Mme Annette, L'Ens LèsL DES(Angl) CAPES *Paris*, professeur adjoint.

VEILLEUX, Mlle Juliette, BA MA(Angl) *Montr.*, PhD(Angl) *NY*, professeur adjoint.

VIGNEAULT, Jean, BA *Sudbury*, MA(Angl) *Montr. & Tor.*, chargé d'enseignement.

DÉPARTEMENT D'ECONOMIQUE

BOUVIER, Père Emile, s.j., BA MA(Econ) Boston, PhD(Écon) *Georgetown*, LTh DTh *Montr.*, professeur titulaire, directeur.

BASTIEN, Roch, BA BScSoc LScSoc(Écon) *Laval*, chargé de cours.

CHUNG, Joseph, BScSoc MA(Écon) *Laval*, professeur adjoint.

FERLAND, Robert, BA BScSoc LScSoc(Écon) *Laval*, chargé de cours.

GILL, Jean, BA LScCom DES *Montr.*, chargé de cours.

LATULIPPE, Jean-Guy, BA BScSoc LScSoc(Écon) *Laval*, chargé de cours.

LEROUX, Armand, BA *Montr.*, BScA(Pêcheries) *Laval*, MA(Écon) *Col.*, CertScSoc *Laval*, professeur agrégé en congé d'études.

PELLETIER, Gérard, BA BScSoc MScSoc(Écon) *Laval*, professeur agrégé.

PICHETTE, Claude, BA *Sher.*, BScSoc MScSoc(Écon) *Laval*, professeur adjoint.

DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

- BAZINET, André, BA BPéd MA(Lettres) *Montr.*, professeur adjoint.
- BRODEUR, Léo A., BA *Manit.* DiplPéd MA(Franç.) *Laval*, professeur adjoint.
- DE MARGERIE, Yves, BA *Ott.*, LèsL *Laval*, chargé d'enseignement.
- DOUTRELOUX, Jean-Marie, BA LPh agrégation ens. sec. sup. *Louvain*, professeur adjoint.
- NAAMAN, Antoine, BA LèsL *Caire*, DES(Franç.) Dd'U(Lettres) DèsL *Paris*, dipl. journalisme *Caire*, professeur adjoint.
- PAINCHAUD, Louis, BA MA(Ling) *Montr.*, chargé d'enseignement.
- SIROIS, Antoine, ptre, BA BPéd LèsL *Montr.*, chargé de cours en congé d'études.

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

- RACINE, Jean-Bernard, BA *Nice*, LèsL(Géo) Dd'U(Lettres) *Aix*, professeur adjoint, directeur.
- BOISVERT, Jean-Jacques, BA *Ott.*, MA(Géo) *Montr.*, Dd'U(Géo) *Grenoble*, professeur adjoint.
- CLÉMENT, Pierre, BA *Maroc*, LèsL DES *Aix*, professeur adjoint.
- GAGNON, Robert, BA *Sber.*, chargé de cours.
- LAPIERRE, Richard, BA *Ott.*, MA(Géo) *Montr.*, chargé d'enseignement en congé d'études.
- POULIN, André, BA *Laval*, DiplGéo *Montr.*, chargé de cours.
- RAYMOND, Henry, BEnsSec *Clermont*, LèsL, CAPES *Montpellier*, DES(Géo) *Aix*, chargé d'enseignement.
- RITCHOT, Gilles, BA MA(Géo) *Montr.*, professeur adjoint.
- ROY, Jean-Marie, BA DES *Laval*, Dd'U(Géo) *Grenoble*, MA(Géo) *McG.*, professeur titulaire.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

SPIRIDONAKIS, Basil, BA NY. MA(Hist) *Col.*, Dd'U(Hist) *Paris*, professeur adjoint, directeur.

BUJANDA, Jésus M. de, ptre, LHist DTh *Grég.* DHist *Paris*, professeur adjoint.

COMDUCHÉ, Dominique, BA *Tunis*, DES LèsL *Lille*, agrégation d'histoire et géographie *Paris*, chargé d'enseignement.

GOUGEON, Jacques, BA MA(Hist) *Montr.*, professeur adjoint.

LAVALLÉE, Jean-Guy, BPh CES(Hist & Géo) *Laval*, chargé d'enseignement.

DÉPARTEMENT DE LATIN

BROSSEAU, Guy, BA *Montr.*, MA(Latin) LEnsSec *Sher.*, professeur adjoint, directeur.

BÉDARD, André, BA BTh LPh *Montr.*, professeur adjoint en congé d'études.

COLLINGE, Pierre, LLD, *Liège*, chargé d'enseignement.

DUPUIS, Hervé, BA CES CAPES *Montr.*, chargé de cours.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

VALCKE, Louis, BPh LPh DPh LLD *Louvain*, professeur agrégé, directeur.

BERNIER, Roger, BA *Montr.*, BPh BScSoc LPh *Laval*, DPh *Angélique*, professeur titulaire.

CHARETTE, Léon, BA LPh MA(Phil) *Ott.*, professeur adjoint.

GAGNON, Maurice, BA BPh LPh *Ott.*, chargé d'enseignement.

GOULET, Jean, BA BPéd *Montr.*, LPh *Ott.*, professeur adjoint.

LACOMBE, Michel, BA BPh LPh *Ott.*, chargé d'enseignement.

MALTAIS, Mgr Roger, BA *Montr.*, LPh *Angélique*, professeur titulaire.

MERCIER, Pierre, BA *St-Louis*, BPh LPh *Laval*, professeur adjoint.

PLAMONDON, Jacques, BA *Sher.* BPh LPh *Laval*, chargé de cours.

TCHAO, Joseph, LPh *Rome*, DPh *Louvain*, professeur adjoint.

DÉPARTEMENT DU SERVICE SOCIAL

GAGNE, Jacques, BA MA(SerSoc) *Montr.*, professeur adjoint, directeur.

SECRETARIAT DE LA FACULTÉ:

Jean-Marc Houle, BA, secrétaire-administratif

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT:

Rosario Cousineau, PhD, directeur

Benoit Letendre, BA, MCom, AdmP, secrétaire-administratif

GALERIE D'ART:

Claude Lafleur, diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, directeur

APPARITEUR AU DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE:

Roger Vaillancourt, DiplTech.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU BACCALAURÉAT ÈS ARTS

Art. 1 – *Préambule*

Dans les présents règlements, le mot "faculté" désigne le doyen et le conseil de la faculté des Arts de l'Université de Sherbrooke, ainsi que le personnel par eux mandaté à l'administration des études collégiales; et le mot "collège" désigne toute institution qui dispense un enseignement postérieur à l'immatriculation et conduisant au baccalauréat ès arts, qu'il s'agisse d'une institution autonome rattachée à la faculté des Arts, ou de l'organisme (souvent nommé "collège universitaire") par lequel la Faculté dispense elle-même cet enseignement dans l'enceinte de l'Université.

Art. 2 – *Catégories d'Etudiants*

Les mots "étudiant régulier" désignent celui qui postule le grade de bachelier ès arts;

Les mots "étudiant régulier à plein temps" désignent, en principe, celui qui est inscrit à tous les cours d'une année académique;

Les mots "étudiant régulier à temps partiel" désignent celui qui est inscrit à une fraction des cours d'une année académique.

Art. 3 – *Admission et Inscription*

1. L'étudiant qui désire se préparer à un baccalauréat décerné par la faculté des Arts, doit faire sa demande d'admission au début de ses études collégiales.

Celui qui désire suivre les cours à l'Université adresse sa demande au Secrétariat général. Dans les autres cas, cette demande se fait par l'intermédiaire du collège où l'étudiant désire être admis.

2. La Faculté n'admet dans les collèges que des étudiants réguliers, candidats au baccalauréat ès arts.

3. Pour être admis en première année (Belles-Lettres), un candidat doit: a) avoir terminé la scolarité et subi avec succès les examens de la classe de 11e classique (Versification) ou de 11e scientifique (Sciences-Lettres, Sciences-Mathématiques) ou l'équivalent; b) faire les démarches nécessaires auprès du collège de son choix; c) être agréé par la Faculté sur présentation du collège.

4. Ni la Faculté ni le collège ne sont tenus d'admettre tous les étudiants qui répondent aux conditions susdites; ils se réservent le droit d'évaluer les dossiers ou d'imposer un examen d'admission, et de n'admettre que les candidats qu'ils jugent aptes à réussir les études conduisant au baccalauréat ès arts.

5. Les formalités de l'inscription sont déterminées par les règlements généraux de l'Université ou de l'institution concernée.

Art. 4 – *Scolarité*

1. La durée du cours collégial est de quatre années. La scolarité annuelle est d'au moins trente semaines, sans compter les sessions d'examens.

2. L'assistance régulière aux cours est obligatoire. La Faculté peut refuser le droit à l'examen à tout étudiant qui n'aurait pas suivi 80% des cours. Toute absence prolongée doit être motivée.

Art. 5 – *Examens, notes de l'année et moyenne générale*

1. Il y a chaque année et pour chaque cours des examens périodiques et des examens finals.

2. Les examens périodiques sont laissés à l'initiative des collèges, mais ils doivent être organisés selon les directives de la Faculté.

3. La date des examens finals doit être approuvée par la Faculté. Les épreuves en sont préparées et administrées par les collèges, sauf dans le cas des examens universitaires qui relèvent directement de la Faculté.

4. La Faculté peut exiger l'envoi des copies pour toute matière d'examen et les soumettre à ses propres correcteurs.

5. La Faculté peut modifier les notes communiquées par un collègue, s'il se révèle que ces notes ne sont pas conformes aux barèmes approuvés par la Faculté.

6. La Faculté peut toujours prendre charge des examens finals de tout collègue et pour tout cours: il lui est alors loisible de stipuler que seules les notes de ces examens finals seront inscrites au dossier scolaire.

7. Il y a une note de l'année pour chaque cours. Pour établir cette note finale, le collègue doit tenir compte du travail intra-semestriel, des examens périodiques et de l'examen final selon des proportions déterminées par la Faculté.

8. Il y a une moyenne générale pour chaque année du cours. Dans le calcul de cette moyenne générale, qui doit être exprimée en pourcentage, les différents cours inscrits au programme officiel de la Faculté sont considérés comme étant d'égale importance.

Art. 6 – *Minimum requis*

1. Le minimum requis est de 50% pour chaque cours et de 60% pour l'ensemble des cours suivis durant l'année académique.

2. Lorsqu'un étudiant a obtenu 60% ou plus sur l'ensemble des cours et qu'il a subi un ou deux échecs, la Faculté lui crédite les cours où il a obtenu un minimum de 50%.

3. Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu 60% sur l'ensemble des cours, ou lorsqu'ayant obtenu 60% sur l'ensemble des cours, il a subi plus de deux échecs, la Faculté lui crédite les cours où il a obtenu un minimum de 70%.

Art. 7 – *Examens de reprise*

1. Un étudiant n'a droit qu'à un examen de reprise pour chaque cours.

2. L'étudiant qui a droit à un examen de reprise doit s'y présenter à la date fixée par la Faculté.

3. L'appel à l'examen de reprise est fait par voie d'affichage au secrétariat de la Faculté et dans les collèges; le candidat est tenu de s'y présenter sans autre avis.

4. Dans tous les cas, les examens de reprise sont tenus par la Faculté, qui peut demander la collaboration des collègues.

5. Lorsqu'un étudiant obtient le minimum requis à un examen de reprise, la Faculté lui crédite le cours où il y avait échec; mais le résultat de cet examen repris n'entre pas dans le calcul de la moyenne générale de l'ensemble des cours suivis.

6. Seul a droit de reprise l'étudiant qui a obtenu 60% ou plus sur l'ensemble des cours et qui n'a pas subi plus de deux échecs; celui qui n'a pas obtenu 60% sur l'ensemble des cours ou qui, ayant obtenu 60% ou plus sur l'ensemble des cours, a subi plus de deux échecs, n'a donc droit à aucun examen de reprise.

Art. 8 – Reprise de scolarité

1. L'étudiant qui a droit à un examen de reprise et qui néglige de s'y présenter à la date fixée par la Faculté doit reprendre le cours où il y a eu échec.

2. L'étudiant qui échoue à l'examen de reprise doit reprendre le cours où il y a eu échec.

3. L'étudiant qui n'a droit à aucun examen de reprise doit reprendre tous les cours suivis, sauf les cas prévus à l'art. 6, 3.

4. Cependant un cours à option peut être remplacé par un autre cours à option de même niveau.

5. Un étudiant ne peut être admis à suivre un même cours plus de deux fois et, après trois échecs dans différents cours, la Faculté pourra l'obliger à renoncer au baccalauréat ès arts.

Art. 9 – *Dossier scolaire*

1. Le dossier scolaire officiel de l'étudiant est établi par la Faculté, et il est conservé au secrétariat de la Faculté.

2. Le dossier scolaire officiel se compose des notes obtenues pour chacun des cours suivis sous la juridiction de la Faculté et, s'il y a lieu, de la mention des cours pour lesquels la Faculté a accordé une équivalence.

3. Dans le cas d'un examen de reprise, la note de reprise est inscrite au dossier, à côté de la première note obtenue, avec la mention "reprise".

4. Quand c'est le cours qui a été repris, et non pas seulement l'examen, le dossier ne fait mention que de la dernière note obtenue.

5. Seule est officielle une copie du dossier scolaire émanant de l'Université de Sherbrooke.

Art. 10 – *Conditions d'obtention du baccalauréat ès arts*

1. Le baccalauréat ès arts est décerné aux étudiants qui ont obtenu, sur l'ensemble du dossier officiel, un minimum de 60% de moyenne générale et un minimum de 50% pour chacun des cours.

2. Pour obtenir le baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke, il faut que l'étudiant ait suivi au moins les six derniers cours de son programme sous la juridiction de la faculté des Arts de Sherbrooke. Les cas particuliers devront être soumis à la décision de la Faculté.

3. Le baccalauréat ès arts est décerné "avec distinction" quand le candidat a obtenu 70% sur l'ensemble du dossier; avec "grande distinction" quand il a obtenu 80%; et "avec très grande distinction" quand il a obtenu 90%.

Art. 11 - *Déboursés*

1. Les frais de contrôle sont déterminés par l'Université sur proposition de la faculté des Arts. L'étudiant doit payer ces frais au moment déterminé par la Faculté. Ces frais ne sont pas remboursables.

2. Les frais de diplôme sont déterminés par l'Université.

3. Aucun diplôme ni aucun certificat n'est émis en faveur de l'étudiant qui ne s'est pas acquitté de toutes ses redevances envers l'Université ou envers son collège.

Art. 12 - *Fraude*

Toute fraude, toute tentative de fraude ou toute coopération à une fraude entraîne l'annulation de tous les examens de la session en cours et peut faire encourir l'expulsion de la Faculté.

Art. 13 - *Directives*

La Faculté publie un recueil de directives qui obligent au même titre que les présents règlements.

Art. 14 - *Règles de procédure*

Le conseil de la Faculté peut établir par simple résolution les règles de procédure relatives à l'application des présents règlements.

Art. 15 - *Programme*

Le programme comprend:

- a) pour les étudiants réguliers à plein temps, 144 crédits dont 72 sont obligatoires et 72 à option;
- b) pour les étudiants réguliers à temps partiel, 120 crédits dont 72 sont obligatoires et 48 à option.

ÉTUDIANTS RÉGULIERS À PLEIN TEMPS

A) BACCALAURÉAT ÈS ARTS

1) PROGRAMME

Le programme comprend des cours obligatoires et des cours à option:

PREMIER CYCLE

B.A. 1 (Belles-Lettres)

ANG 106
FRA 116T
LAT 016T ou LGL 106 après
une 11e scientifique ou
LAT 116 après une versification
MAT 106T
SCR 103

2 COURS À OPTION:

BIO 206L
CHM 206L
FRA 106 obligatoire après une
11e scientifique
GEO 106
GRC 106
HIS 206 (1)
MUS 106

B.A. 11 (Rhétorique)

FRA 216T
MAT 206T
SCR 203

4 COURS À OPTION dont 1 cours de sciences:

ANG 206 ou 216
BIO 206L
CHM 206L
ECO 306, 323, 333
FRA 206
GEO 106
GRC 206
HIS 206 (1)
LAT 026T
LAT 216
LGL 206
MUS 206
PHY 206L

1) Le cours d'histoire 206 est obligatoire dans l'une ou l'autre année du premier cycle.

DEUXIÈME CYCLE

B.A. 111 (Philo 1)

PHL 303, 313, 323 et 333

SCR 303

3 cours à option

B.A. 11 (Philo 11)

PHL 403, 413 et 426

SCR 403

3 cours à option

LES COURS À OPTION AU DEUXIÈME CYCLE SONT LES SUIVANTS:

Anglais: ANG 206, 216, 306, 316, 406, 416

Biologie: BIO 206L, 306L, 406L

Chimie: CHM 206L, 306L, 406L

Economique: ECO 306, 323, 333, 406, 503, 513

Français: FRA 206, 266, 303, 313, 336, 342, 403, 426, 436

Géographie: GEO 106, 306, 406

Grec: GRC 106, 206

Histoire: HIS 206, 216, 306, 406

Latin: LAT 116, 216, 316, 416

Littératures étrangères: LTG 306

Littérature gréco-latine: LGL 106, 206

Mathématiques: MAT 309, 406, 438T

Musique: MUS 106, 206, 306, 316, 326, 406, 416, 426

Philosophie: PHL 363, 436, 443, 453, 496

Physique: PHY 206L, 406L, 416L

Sciences Religieuses: SCR 303, 306, 313, 323, 333, 343, 353, 363,
373, 383, 391, 403, 413

DESCRIPTION DES COURS

1. Le cours secondaire classique
2. Le cours collégial

1. LE COURS SECONDAIRE CLASSIQUE

En raison de circonstances historiques, les universités françaises du Québec, par l'intermédiaire de leurs facultés des Arts, assument la direction des études secondaires classiques. La faculté des Arts de Sherbrooke publie séparément, en forme de polycopie, les dispositions relatives à ce secteur de son activité.

2. LE COURS COLLÉGIAL

Les cours sont présentés dans l'ordre alphabétique.

Ils sont désignés par trois lettres suivies d'un numéro de trois chiffres.

Le premier chiffre (celui des centaines) désigne l'année où il est normal de suivre tel cours, soit, pour la série 100, l'année de B.A. 1 ou Belles-Lettres; pour la série 200, l'année de B.A. 11 ou Rhétorique; pour la série 300, l'année du B.A. 111 ou Philosophie 1; et pour la série 400, l'année de B.A. IV ou Philosophie 11.

— Si ce chiffre est 0, il désigne un cours de recyclage du niveau secondaire.

Le dernier chiffre (celui des unités) désigne le nombre de crédits attribués à tel cours.

Le chiffre du milieu sert à différencier des cours du même niveau.

Les lettres T ou L ajoutées à certains numéros signifient:

T: un cours qui comporte des séances de travaux dirigés;

L: un cours qui comporte des séances de laboratoire.

Un crédit représente 15 périodes de leçons magistrales, ainsi que les travaux, les récitations et les séances de laboratoire qui s'y rapportent.

Un "cours" comporte habituellement 6 crédits.

ANGLAIS

- ANG 106 – *L'Usage de l'Anglais*
Pratique de la langue anglaise. Méthode directe. Prononciation et conversation.
- ANG 206 – *Histoire de la littérature anglaise*
Etude de l'évolution de la littérature britannique.
- ANG 216 – Continuation du cours ANG 106 à un niveau plus élevé.
- ANG 306 – *Littérature canadienne*
La prose et la poésie du Canada anglais de 1760 à nos jours.
- ANG 316 – *Littérature du XIXe siècle*
Oeuvres choisies des principaux auteurs des périodes romantique et victorienne.
- ANG 406 – *Littérature de l'époque contemporaine*
Oeuvres choisies de romanciers et poètes de l'Angleterre.
- ANG 416 – *Histoire de la langue anglaise*
Antécédents indo-européens; initiation à l'étude de l'*Old English* et du *Middle English*.

BIOLOGIE GÉNÉRALE

- BIO 206L – La biologie et les sciences expérimentales. Le monde vivant dans le cosmos; origine de la vie, caractères généraux du vivant, le protoplasme et la cellule. Le métabolisme: autotrophie, hétérotrophie, mécanisme des échanges gazeux, respiration cellulaire. Equilibre dynamique et homéostasie: modes de contrôles, humeurs organiques (sang, lymphe, urine), autorégulation nerveuse et hormonale. Reproduction: reproduction végétative et sexuée; cycles vitaux chez les Protistes, les Métaphytes et les Métazoaires; reproduction chez l'homme. Adaptation: l'hérédité, les faits de l'évolution.

BIO 306L, 406L *Biologie générale*

(Sciences: BIO 101, 101L) Considérations générales sur la vie et le monde des vivants. La vie cellulaire et ses propriétés fondamentales. Les micro-organismes et leur importance économique. Etude sommaire des principaux groupes de végétaux et des principaux embranchements d'invertébrés et de vertébrés. Notions d'embryologie animale et végétale. Notions de génétique, d'évolution et d'écologie.

Ouvrage de référence: AIBS, BSCS Committee, "Biological Science, Molecules to Man"

Laboratoire de biologie générale

Etude des propriétés physiques et chimiques de la matière vivante. Initiation à l'usage du microscope. Examen de divers types de cellules animales et végétales. Etude de représentants des principaux groupes d'animaux et de végétaux.

CHIMIE

CHM 206L - *Chimie élémentaire*

La matière et l'énergie. Eléments de théorie atomique. La loi périodique. Liens et symboles chimiques. Introduction aux calculs chimiques. Solutions. Cristallisation. Acides, bases et sels. Equilibre chimique. Oxydoréduction. Le carbone. Les halogènes. L'azote. Les métaux actifs. Les éléments de transition. Introduction à la méthode scientifique par l'observation des faits. - Séances de laboratoire.

Ionisation de l'eau, des acides, acidité, P.H. Oxydoréduction. Chimie inorganique: chlore et halogènes, soufre, azote, carbone. Tableau périodique, équilibre chimique, dosage, volumétrie. Chimie minérale: sodium calcium, aluminium, fer, cuivre.

CHM 306L - *Chimie générale*

(Sciences: CHM 110) Révision des notions de chimie élémentaire. La structure atomique: le noyau, introduction à la théorie quantique, l'atome du Bohr et la théorie moderne de l'atome d'hydrogène. Construction du tableau périodique. Le lien chimique. Stoechiométrie. Gaz, liquides et solides. Changements d'état. Les solutions et leurs propriétés. Cinétique chimique. Equilibre chimique. Solutions aqueuses. L'état colloïdal. - Nombreuses applications numériques. Travaux de laboratoire.

Pré-requis: MAT 206T

- CHM 406L – *Chimie organique*
 (Sciences: CHM 231)
 Structure des composés organiques: isomérisation. Nomenclature. Etude des fonctions aliphatiques et cyclaniques. – Laboratoire: extraction et purification de substances organiques; analyse élémentaire qualitative de substances organiques; préparation et propriétés de substances de la chimie aliphatique.
 Principes généraux. Fonctions simples de la chimie aliphatique. Isomérisation et structure. Graisses. Huiles. Cires. Détergents. Amines. Hydrates de carbone. Acides aminés. Protéines. – Laboratoire: exercices de synthèses chimiques.
Pré-requis: CHM 306L.

ÉCONOMIQUE

- ECO 306 – *Principes d'Économie*
 Les fonctions et les opérations des institutions économiques: l'entreprise privée et publique, la monnaie et les banques, le syndicalisme, le travail, le consommateur, le gouvernement, ses revenus et dépenses. Analyse et détermination du revenu national. Politiques fiscales et monétaires. Théorie micro-économique. Le commerce international. Problèmes contemporains.
- ECO 323 – *Sociologie*
 Initiation aux concepts sociologiques fondamentaux: contrôle social, interaction, culture, valeurs, socialisation de la personne, solidarité et intégration sociales, conflits, pouvoir, société globale. Etude des deux types de société traditionnelle et société urbaine et de leurs sous-types. Développement de la théorie sociologique. Structures et institutions sociologiques comparées.
- ECO 333 – *Science politique*
 Éléments de politique. Systèmes politiques comparés; institutions politiques canadiennes. Administration et fonction publique; fédéralisme; relations internationales.
- *ECO 406 – *Monnaie et Banque*
 Etude du système bancaire et financier, et analyse des principales institutions financières du Canada. Importance du rôle de la monnaie et de la finance dans la production et la distribution du revenu national, et dans les problèmes de l'inflation et du chômage. Etude comparée des systèmes bancaires en Angleterre, en France, aux États-Unis et au Canada.
Pré-requis: ECO 306

- ECO 503 – *Histoire économique de l'Europe et des Etats-Unis*
 Les principaux événements politiques de la période allant de 1500 à 1950. Etude de la révolution industrielle. La naissance et la formation des institutions et des cadres économiques qui caractérisent la société économique contemporaine de l'Europe et des Etats-Unis.
- ECO 513 – *Histoire économique du Canada*
 Le régime français, le Haut et le Bas-Canada; le régime de la Confédération de 1867. Les deux grandes guerres. Agriculture, commerce, industrie, tarifs.

FRANÇAIS

- FRA 106 – *Langue française*
 Grammaire: révision de l'emploi des modes et des temps, de la concordance, de l'accord du verbe et de l'adjectif, de la négation, de l'emploi des prépositions; étude de problèmes de syntaxe nécessitant le recours fréquent aux principaux ouvrages de référence (GREVISSE, *Le bon usage*, DAUZAT, *Grammaire raisonnée de la langue française*, HANSE, *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*). – Vocabulaire et phraséologie: exercices nécessitant des recours fréquents aux ouvrages spécialisés (son, mouvement, couleur, odeur, toucher; domaines politique, social, artistique, critique, etc.) cf. dictionnaires LITTRE, ROBERT, dictionnaire des synonymes; études des notions de terme propre, terme suggestif, caractérisation, variété, concision: étude des principales figures de style en rapport avec les formes de la pensée; étude pratique des constructions: construction logique, construction affective, mise en relief, symétrie logique et grammaticale, rythme et euphonie, ponctuation.
- FRA 116T – *Littérature française I*
 Le XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e siècle. – Travaux pratiques: analyses littéraires et dissertations.
- FRA 206 – *Langue française*
 Initiation aux fondements du langage et de la langue; illustrations tirées de notre milieu. (1 heure par semaine). – Description du franco-canadien au point de vue phonétique et au point de vue de la structure de la phrase. (2 heures par semaine.)

- FRA 216T – *Littérature française 11.*
 La fin du XVIIIe siècle et le XIXe siècle. – Travaux pratiques: analyses littéraires et dissertations.
Pré-requis: FRA 116T
- FRA 266 – *Langue française*
 Stylistique comparée du français et de l'anglais, d'après la méthode de MM. Vinay et Darbelnet. (2 heures par semaine.) – Analyse de la phrase française. (1 heure par semaine.)
- FRA 303 – *Introduction à la littérature canadienne-française*
- FRA 313 – *Théorie du roman*
 Etude systématique du genre romanesque illustrée par l'évolution du roman français.
Pré-requis: FRA 216 ou 238
- FRA 336 – (Cours spécial de littérature française.)
Pré-requis: FRA 216 ou 238
- FRA 343 – *Littérature du XXe siècle*
 Etude des idées développées par les principaux auteurs français du XXe siècle.
Pré-requis: FRA 216 ou 238
- FRA 403 – *Théorie de la poésie*
 Etude systématique du genre poétique, illustrée par l'évolution de la poésie française.
Pré-requis: FRA 216 ou 238
- FRA 413 – *Théorie du genre dramatique*
 Etude systématique, illustrée par l'évolution du théâtre français.
Pré-requis: FRA 216 ou 238
- FRA 426 – *Composition française*
 Exercices d'analyse littéraire et de dissertation.
Pré-requis: Un cours complet d'histoire de la littérature française.
- FRA 436 – (Cours spécial de littérature française.)
Pré-requis: FRA 216 ou 238

GÉOGRAPHIE

- GEO 106 – 1. *Éléments de géographie physique et humaine* (2 heures par semaine).

La terre et sa représentation cartographique. Climatologie. Géomorphologie. Océanographie. Géographie de la population: composition et répartition, mouvements, structure de la population. Les activités industrielles: formes traditionnelles, formes modernes de l'industrie; paysages industriels. L'habitat urbain. – 11. *Géographie du Canada* (1 heure par semaine). Traits généraux: structure et relief; climat, végétation et sol; la population; l'agriculture; l'industrie; le commerce extérieur. Etude des principales régions du Canada.

- *GEO 306 – 1. *Éléments de géographie économique* (2 heures par semaine.)

Les facteurs physiques: climat, relief, sols, sous-sol, hydrographie. Les facteurs humains: démographie, systèmes économiques et types d'économie; structures et formes d'organisation. Les secteurs de production: l'industrie (production de l'énergie, production et commercialisation des matières premières, industries lourdes, industries légères), l'agriculture (économie agricole, la production des grains, cultures alimentaires diverses), les transports. 11. *Éléments de géographie politique* (1 heure par semaine). Les grandes doctrines de géographie politique. Politique, territoire et frontières. Politique et population. Politique et ressources naturelles. Politique et circulation.

Pré-requis: GEO 106

- *GEO 406 – *Géographie du monde contemporain*

Les grands problèmes du monde contemporain. Les principales puissances économiques: 1. l'Amérique (Etats-Unis, Brésil, Argentine), 2. l'U.R.S.S., 3. l'Asie (Chine, Japon, Union Indienne, Pakistan, Indonésie), 4. l'Europe: traits généraux; la nouvelle géographie européenne; l'Est et l'Ouest; les démocraties populaires et leur place dans le système économique communiste; les efforts d'organisation de l'Ouest. L'Allemagne, la Pologne, l'Italie, la Suisse, le Benelux, la France, les Iles Britanniques; 5. l'Afrique (Congo, Union Sud-Africaine), 6. l'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande).

Pré-requis: GEO 306

GREC

- GRC 106 – *Explication d'auteurs grecs 1*
Explication de textes d'Homère et de quelques tragiques.
Histoire littéraire: la période antique. *Institutions*: les arts et la religion. – Exercices de version.
Pré-requis: le grec du secondaire classique
- GRC 206 – *Explication d'auteurs grecs 11*
Textes de Sophocle, de Platon et d'Aristote (Poétique et Rhétorique). *Histoire littéraire*: la période alexandrine et la période romaine. *Institutions*: la justice et la vie privée.
– Exercices de version.
Pré-requis: GRC 116

HISTOIRE

- HIS 206 – *Histoire du Canada (1534-1964)*
La Nouvelle-France: Cartier, Champlain et le premier profil de la nation canadienne: Talon. Dictature de Frontenac. Démembrement de la Nouvelle-France: la Paix de Trente Ans, les difficultés et l'orage. Conquête (1760) et conséquences. Régime provisoire. Tentatives d'assimilation. *Quebec Act*. Parlementarisme. *Constitutional Act*. Crise autonomiste et explosion insurrectionnelle. *Rapport Durham*. *Union Act*. Gouvernement responsable. Confédération. L'A.A.N.B. et la signification du partage des pouvoirs. Inventaire du régime confédératif. Problèmes du Québec contemporain.
- HIS 216 – *Histoire universelle 11*
De la Révolution française à nos jours. – Histoire du *Canada 11*: de la conquête à nos jours. (Ce cours fait suite à un cours maintenant rayé du programme, HIS 114: *Histoire universelle 1*: de la Renaissance à la Révolution française. – *Histoire du Canada 1*: des débuts à la conquête.)
- *HIS 306 – *Introduction à l'histoire moderne et contemporaine*
Synthèse de l'évolution sociale, religieuse, politique et économique de l'Occident. Transition entre le moyen âge et l'époque moderne. Découvertes. Renaissance. Réforme et absolutisme. La Révolution française et l'avènement des nationalismes.
- *HIS 406 – *Histoire du moyen âge*
Etude de l'évolution politique, religieuse, sociale, économique et intellectuelle de la civilisation occidentale et des civilisations périphériques qui ont joué un rôle dans la formation du monde moderne.
Pré-requis: HIS 306

LATIN

- LAT 016T – *Le latin du secondaire 1*
Morphologie du nom, de l'adjectif et du verbe. Éléments de syntaxe. Vocabulaire de base de 600 mots. Méthode d'analyse de la phrase complexe. Extraits d'auteurs. Institutions romaines. – Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction du français.
- LAT 026T – *Le latin du secondaire 11*
Révision. Etude plus approfondie de la syntaxe. Vocabulaire de 600 mots nouveaux: insistance sur la dérivation et la composition. Méthode d'analyse de la phrase complexe. Auteur: César. Institutions: bref aperçu de l'histoire romaine. Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction de la phrase française.
Pré-requis: LAT 016T
- LAT 116 – *Étude d'auteurs latins*
Accent mis sur l'étude littéraire: situation et but de l'oeuvre étudiée; son contenu, idées et institutions, sentiments impliqués; beauté, valeur humaine. Etude faite d'après le texte latin et français. Travaux de traduction et d'analyse littéraire spécialement.
Pré-requis: le latin du secondaire classique ou LAT 026
- LAT 216 – *Étude d'auteurs latins*
Accent mis sur l'étude littéraire d'une oeuvre vue en tout ou en partie, dans le texte latin et le français. Etude des aspects suivants: situation du texte, son contenu comme idées et institutions, vision du monde; sentiments impliqués; beauté, valeur humaine. Travaux de traduction, d'analyse littéraire, de dissertation.
Pré-requis: LAT 116
- LAT 316 – *Cours d'option (contenu à déterminer)*
Pré-requis: LAT 216
- LAT 416 – *Cours d'option (contenu à déterminer)*
Pré-requis: LAT 216

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

- LTG 306 – Etude des oeuvres classiques des littératures occidentales autres que la française et l'anglaise.

LITTÉRATURE GRÉCO-LATINE

Note

Les oeuvres mentionnées le sont à titre de suggestion. Le choix est inspiré par une préoccupation historique et par le souci de montrer les relations de l'homme avec la cité.

Pour les élèves qui doivent suivre les deux cours, LGL 106 et LGL 206, il peut être avantageux de grouper les oeuvres de la littérature grecque pendant la première année et les oeuvres de la littérature latine pendant la deuxième année.

On pourrait encore grouper les oeuvres grecques et latines de manière à permettre des comparaisons ou l'étude de thèmes particuliers: le citoyen et l'administration de la justice; la vie familiale; la vie religieuse, etc.

Il est important de donner à ce cours le caractère d'une *analyse de textes*. Il ne suffirait nullement d'en faire un cours d'histoire littéraire illustrée par des morceaux choisis; ni de se contenter d'aperçus trop rapides et trop généraux.

LGL 106 - Analyse des oeuvres marquantes

- 1) de la littérature grecque, d'Homère à la période alexandrine, et
- 11) de la littérature latine, de la période archaïque à l'époque d'Auguste.

Cette analyse doit être faite à partir de textes traduits, en vue d'une prise de connaissance des principales oeuvres de ces deux grandes civilisations.

1) Auteurs grecs:

- 1) Période primitive (Xe s. au VIe s. avant J.C.)
Homère: le merveilleux dans l'Iliade et l'Odyssée
Pindare: le lyrisme des Odes triomphales

- 2) Période attique (Ve s. et IVe s. avant J.C.)
Sophocle: Oedipe-Roi, Antigone
Euripide: Andromaque, Electre
Aristophane: Les Guêpes, Les Nuées
Platon: La République, Apologie de Socrate
Démosthène: Sur la Couronne, 1ère Philippique
Eschine: Contre Ctésiphon

11) Auteurs latins:

- 1) Période d'initiation à la littérature grecque (240 à 80 avant J.C.)
Plaute: L'Aulularia
Térence: Les Adelphes

- 2) Epoque de Cicéron (80 à 43 avant J.C.)
 Lucrèce: De Natura Rerum
 Cicéron: Pro Archia, Pro Milone, De Amicitia, Les Catilinaires
 César: Les Commentaires, De Bello Gallico, De Bello Civili
 Salluste: Conjuraton de Catilina

LGL 206 - *Analyse des oeuvres marquantes*

- 1) de la littérature grecque depuis la période alexandrine à la période romaine, et
 11) de la littérature latine depuis l'époque d'Auguste à la période de la Décadence.

Cette analyse doit être faite à partir de textes traduits, en vue d'une prise de connaissance des principales oeuvres de ces deux grandes civilisations.

1) Auteurs grecs:

- 1) Période alexandrine (323 à 30 avant J.C.)
 Polybe: Histoire
 2) Période romaine (30 avant J.C. à 529 après J.C.)
 Josèphe: Histoire d'Israël
 Plutarque: Vies parallèles, Oeuvres morales
 Les Pères de l'Eglise

11) Auteurs latins:

- 1) Epoque d'Auguste (43 avant J.C. à 14 après J.C.)
 Virgile: Géorgiques, Enéide
 Horace: Odes, Epitres
 Tite-Live: Décades (Traité d'histoire)
 2) Siècles chrétiens (14 à 117 après J.C.)
 Sénèque: Traités philosophiques, Lettres: 1, 2, 3, 6, 9, 28
 Phèdre: Fables
 Tacite: La Germanie, Annales (XIV à XVI)
 Les Pères de l'Eglise

MATHÉMATIQUES

MAT 106T - *Mathématiques intermédiaires I*

(Sciences: Historique des systèmes de nombres de l'antiquité. Notions de base. Théorie élémentaire des ensembles. Logique mathématique. Systèmes de nombres. Equations du 2^e degré. Equations de degrés supérieurs. Inéquations. Géométrie plane: revue synthétique. Trigonométrie.
 MAT 112, A-B)

MAT 206T - *Mathématiques intermédiaires II*

(Sciences: Vecteurs. Géométrie analytique plane: point, droites, coniques. Notion de fonction. Progressions. Permutations. Notions sur la dérivée et l'intégrale.
 MAT 112, C-D)

Pré-requis: MAT 106T

- MAT 436 – *Statistiques descriptives*
 Objet de la statistique. Unités statistiques. Caractères qualitatifs. Distributions statistiques à un caractère et représentations graphiques. Description numérique d'une variable statistique: caractéristiques de tendance centrale, de dispersion. Variable statistique discrète et continue: polygone de fréquence, courbe de fréquence. Quelques exemples de distributions continues. Distributions statistiques à deux caractères et représentation graphique. Papiers fonctionnels. Description numérique des séries statistiques à deux caractères quantitatifs. Droite de régression, corrélation linéaire, droite des moindres carrés, coefficient de corrélation linéaire. Séries chronologiques. (généralités).
Pré-requis: MAT 106 et MAT 206, ou MAT 438T
- MAT 406 – *Calcul différentiel et intégral*
 (Sciences: MAT 114) Algèbre des ensembles et notion de fonction. Etude élémentaire des notions de limite et de continuité. Dérivée et règles de dérivation; interprétation géométrique et application. Expressions indéterminées et règles de l'Hospital. Intégration; interprétation géométrique et application. Méthodes d'intégration. Introduction aux suites et aux séries. Auteur recommandé: Granville, *Éléments de calcul différentiel et intégral*.
Pré-requis: MAT 106 et 206, ou MAT 438T
- MAT 438T
 (Sciences: MAT 102S) Cours de mathématiques générales: notions fondamentales d'algèbre, de trigonométrie, de calcul vectoriel, de géométrie analytique plane.
 Résumé de MAT 106T et 206T

MUSIQUE

- MUS 106 – *Harmonie* (90 h.)
 Etude de l'harmonie: les accords de trois sons (état fondamental et renversements), les formules de cadences et enchaînements, diatoniques et chromatiques, d'usage courant ainsi que la modulation en fonction du cycle de quintes.
- MUS 206 – *Harmonie* (90 h.)
 Etude de l'harmonie: les accords de septième et de neuvième de dominante avec et sans fondamentale (dissonance naturelle).
- MUS 306 – *Contrepoint* (60 h.)
 Etude des disciplines contrapuntiques traditionnelles. Les cinq espèces à 2 voix.
- MUS 316 – *Analyse* (60 h.)
 Etude de la forme et du vocabulaire de la musique, de Bach à nos jours, par l'audition et l'analyse des principales oeuvres couvrant cette période.
 Connaissance du langage harmonique et mélodique des oeuvres par l'analyse thématique, schématique et rythmique.

- MUS 326 – *Piano ou Chant*
Etude d'un répertoire musical composé de douze pièces assez difficiles et de styles divers.
- MUS 406 – *Acoustique* (60 h.)
Initiation à l'acoustique musicale: vibrations et résonance des corps sonores; rapports numériques des sons successifs, des intervalles et des sons simultanés; le timbre. L'oreille et son fonctionnement. Les bases acoustiques des principales théories musicales.
- MUS 416 – *Contrepoint* (60 h.)
Etude des cinq espèces à 3 voix, et de tous les mélanges à 3 voix.
- MUS 426 – *Piano ou Chant*
Etude d'un répertoire musical composé de douze pièces assez difficiles et de styles divers.

PHILOSOPHIE

- PHL 303 – *Logique*
Etude des règles de la logique d'après des textes choisis. Exercices. Dissertations.
- PHL 313 – *Histoire de la philosophie grecque*
Recours aux textes des grands philosophes grecs. Dissertations.
- PHL 323 – *Philosophie de la nature*
Etude des problèmes fondamentaux de la physico-mathématique et des sciences connexes. Etude de textes. Dissertations.
Pré-requis: PHL 303 et 313
- PHL 333 – *Psychologie*
Etude de la nature et de l'activité propre des êtres animés. Textes commentés. Dissertations.
Pré-requis: PHL 323
- PHL 343 – *Poétique et rhétorique*
Réflexion critique sur l'art littéraire. Textes commentés. Dissertations.
- PHL 353 – *Histoire de la philosophie médiévale*
Textes à l'appui. Dissertations.

- PHL 363 – *Questions spéciales*
Etude plus extensive de quelques problèmes relatifs aux cours de la série 300. Dissertations.
- PHL 403 – *Éthique*
Etude des aspects fondamentaux du problème des valeurs morales. Textes commentés. Dissertations.
Pré-requis: PHL 333
- PHL 413 – *Politique*
Etude des principaux problèmes de la société civile. Textes commentés. Dissertations.
Pré-requis: PHL 403
- PHL 423 – *Histoire des sciences*
Etudes des grands penseurs scientifiques. L'avènement d'une explication rationnelle du monde (Ve siècle). La naissance de la science moderne (XVIIe siècle). La nouvelle science (XXe siècle).
- PHL 426 – *Métaphysique*
Aperçus fondamentaux sur la sagesse. Textes commentés. Dissertations.
Pré-requis: PHL 323
- PHL 433 – *Philosophie des sciences*
Méthodologie des recherches scientifiques. Problèmes particuliers propres aux conceptions scientifiques contemporaines.
- PHL 443 – *Histoire de la philosophie moderne*
Textes à l'appui. Dissertations.
Pré-requis: PHL 353
- PHL 453 – *Questions spéciales*
Etude plus extensible de quelques problèmes relatifs aux cours de la série 400. Dissertations.
- PHL 496 – *Dissertation philosophique*
Cours spécial.
Pré-requis: l'étude théorique des traités de logique, de philosophie de la nature, de psychologie, d'éthique, de politique et de métaphysique.

PHYSIQUE

- PHY 206L - *Introduction à la physique* (5 heures de cours et 1 heure de laboratoire par semaine).

Cours destiné à présenter, de façon intuitive et expérimentale, les principes de la physique. - 1. *Introduction*: description des problèmes considérés par la physique; description de quelques méthodes expérimentales et théoriques de la physique. 2. *Optique*: lois de la réflexion et de la réfraction, formation des images, les lentilles minces et les instruments d'optique; notion d'onde, description des interférences lumineuses et de la diffraction. 3. *Mécanique*: lois de Newton; conservation de la quantité de mouvement; relation entre le travail, l'énergie cinétique et l'énergie potentielle. 4. *Electricité*: la loi de Coulomb, le champ électrique, le champ magnétique. 5. *Physique atomique*: description de l'atome.

Pré-requis: Quelques notions élémentaires de physique. Un cours secondaire d'algèbre et de trigonométrie.

- PHY 406L - *Principes de physique*

(Sciences: Mécanique: vecteurs, cinématique et dynamique du point, énergie et quantité de mouvement, lois de conservation, cinématique et dynamique des corps rigides, oscillation, gravitation, hydrostatique, ondes dans les milieux élastiques.

Optique géométrique: nature et propagation de la lumière, réflexion et réfraction, lentilles minces.

Optique physique: Interférences, diffraction, polarisation. TEXTES:

Physics for Students of Science and Engineering par Halliday and Resnick (Wiley) Modern College Physics (Part 1) par Sears et al.(Addison-Wesley).

- PHY 100I. - *Laboratoire de physique*
(3 heures aux deux semaines toute l'année)
Expériences de physique générale.

- PHY 416L - *Physique générale*

(Sciences: PHY 101) MECANIQUE: Cinématique, dynamique, gravitation, moment angulaire, énergie.

CHALEUR: Théorie cinétique, hydrostatique, loi des gaz, changement d'états.

ELECTRICITE: Charge, loi de Coulomb, induction électrostatique, champ électrique, potentiel électrique, force entre courants, champ magnétique, loi d'Ampère, loi d'induction de Faraday.

OPTIQUE: Ondes électromagnétiques, spectre, interférences, réseau de diffraction, optique géométrique.

PHYSIQUE MODERNE: Relativité, effet photo électrique, principe d'incertitude, modèle de Borh, rayons-X, radiations nucléaires, fission, lois de conservation des particules élémentaires.

TEXTE:

Fundamental Physics, par J. Orear (Wiley).

SCIENCES RELIGIEUSES

- SCR 103 - *Le Christ*
Présentation d'une synthèse de la vie chrétienne, réalisée par la présence sanctifiante du Christ, principe de la vitalité spirituelle.
- SCR 203 - *L'Église*
Son histoire, son rôle dans le monde et dans la vie personnelle du chrétien.
- SCR 303 - *Révélation*
- SCR 306 - *Dieu: sa nature, son oeuvre*
- SCR 313 - *Le Christ*
- SCR 323 - *L'Église*
- SCR 333 - *Foi - Espérance*
- SCR 343 - *Charité, grâce*
- SCR 353 - *Ancien Testament*
- SCR 363 - *Nouveau Testament*
- SCR 373 - *Premier millénaire*
- SCR 383 - *Initiation Théologique à la Liturgie*
- SCR 391 - *Introduction méthodologique*
- SCR 403 - *Contenu à déterminer*
- SCR 413 - *Contenu à déterminer*

B) BACCALAURÉAT ÈS ARTS (option économique)

1) CONDITION D'ADMISSION:

Le candidat doit détenir soit le diplôme de 11^{ème} Scientifique à compter de 1964, des options Sciences-Mathématiques et Sciences-Lettres ou l'équivalent, soit le diplôme de 12^{ème} préparatoire aux études supérieures.

2) PROGRAMME:

Les quatre années du cours sont divisées en deux années d'études générales et deux années de spécialisation. Les deux années d'études générales sont obligatoires pour les étudiants de l'enseignement secondaire public; ceux qui auraient suivi avec succès deux années d'études générales dans un collège (i.e. Belles-Lettres et Rhétorique) en seraient dispensés.

B.A. (Econ.) I

SCR 103 - Sciences religieuses
FRA 106 - Français
FRA 116T - Français
HIS 206 - Histoire du Canada
ANG 106 - Anglais
MAT 106T - Mathématiques
GEO 106 - Géographie

B.A. (Econ.) II

SCR 203 - Sciences religieuses
FRA 206 - Français
FRA 216T - Français
ECO 323 - Sociologie
ECO 333 - Sciences politiques
MAT 206T - Mathématiques
PHY 206L - Physique
ECO 306 - Principes d'économie politique

B.A. (Econ.) III

SCR 303 - Sciences religieuses
PHL 303 - Logique
PHL 323 - Philosophie de la nature
ECO 503 et 513 Histoire des faits économiques
MAT 406 ou 438T - Mathématiques
ECO 406 - Monnaie et Banque
ECO 556 - Finances publiques
ECO 343 - Institutions économiques canadiennes
ECO 353 - Economie internationale

B.A. (Econ.) IV

ECO 586 - Doctrine sociale de l'Eglise
MAT 406 - Mathématiques économiques
MAT 436 - Statistiques
ECO 566 - Théorie intermédiaire
PHL 333 - Philosophie: éthique
PHL 443 - Histoire de la philosophie moderne et contemporaine
ECO 546 - Histoire de la pensée économique
ECO 526 - Economie du travail
ECO 596 - Planification comparée
ECO 536 - Séminaire de statistique appliquée.

Note: Les définitions des cours d'économie se trouvent dans l'annuaire du département d'Economie.

II. ÉTUDIANTS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Art. 1 – Demande de renseignements

1.1 Quiconque désire faire des études "à temps partiel" peut obtenir des renseignements en en faisant la demande:

– par écrit, à l'adresse suivante:

Extension de l'Enseignement,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.

– ou par téléphone, en signalant 569-7431, poste 284 – 285.

1.2 On obtiendra toujours de meilleurs renseignements si l'on a soin de fournir des précisions a) sur ses antécédents académiques (quelles études on a faites, à quelles dates, et quels diplômes on détient), et b) sur le but que l'on veut atteindre en s'inscrivant à l'Université.

Art. 2 – Demande d'admission de l'étudiant régulier à temps partiel

2.1 Le candidat qui demande pour la première fois son admission à l'Université de Sherbrooke, doit remplir la formule DA-1, fournir tous les documents requis et acquitter les droits indiqués sur la feuille accompagnant la demande d'admission.

Art. 3 – Conditions d'admissibilité

- 3.1 Tout étudiant régulier à "temps partiel" qui désire obtenir le baccalauréat ès arts à temps partiel, doit être engagé dans un emploi qui le rend incapable de consacrer tout son temps aux études.
- 3.2 Aucun étudiant "à plein temps" ne peut s'inscrire à l'Extension de l'Enseignement à moins d'une autorisation spéciale de la Faculté. Cette autorisation n'est accordée que si un cours de l'Extension est accepté par l'autorité compétente comme faisant partie du programme que l'étudiant suit "à plein temps".
- 3.3 Les conditions académiques d'admissibilité sont précisées à propos de chacun des cours ou groupes de cours décrits dans le présent annuaire.

Art. 4 – Inscription

- 4.1 Tous les étudiants "à temps partiel", qu'ils suivent des cours réguliers ou des cours libres, doivent s'inscrire au secrétariat de l'Extension de l'Enseignement, selon les directives suivantes:
- 4.11 L'étudiant qui s'inscrit pour la première fois doit le faire EN PERSONNE, au secrétariat de l'Extension de l'Enseignement. Le candidat doit, lors de son inscription:
- présenter sa lettre officielle d'acceptation du secrétaire général de l'Université;
 - indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
 - acquitter, à la TRÉSORERIE, les frais de scolarité à raison de vingt dollars (\$20.00) du crédit. (Par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke).

- 4.12 L'étudiant qui a déjà été inscrit peut renouveler son inscription PAR CORRESPONDANCE. A cette fin, le candidat doit:
- inclure un chèque, fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke;
 - indiquer le choix des cours sur la formule prescrite à cette fin;
 - faire parvenir le tout à l'adresse suivante, avant la date limite de l'inscription:

Secrétariat de l'Extension de l'Enseignement,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.

Art. 5 - Équivalences

- 5.1 Le candidat qui fournit la preuve qu'il a déjà suivi des cours correspondant à ceux du programme auquel il s'inscrit, peut obtenir une "équivalence" déterminée par la Faculté.
- 5.2 Un cours ne peut être reconnu que s'il a été réussi conformément aux normes de l'institution où il a été suivi.

Art. 6 - Frais à payer

Demande d'admission	\$ 5.00
Scolarité, chaque crédit	20.00
Certificat ou diplôme	10.00
Parchemin de grade universitaire	20.00
Examen de reprise (par matière échouée)...	5.00

- 6.1 Les frais de scolarité doivent être payés un semestre à l'avance.
- 6.2 Les manuels et notes de cours sont à la charge de l'étudiant.

Art. 7 – Règlements académiques généraux

- 7.1 Afin d'assurer le sérieux des études, l'Extension de l'Enseignement limite le nombre de crédits qu'un étudiant "à temps partiel" peut prendre à chaque session.
- 7.2 L'assistance régulière aux cours est obligatoire. L'Extension de l'Enseignement peut refuser le droit à l'examen à tout étudiant qui n'aurait pas suivi 80% des cours. Toute absence prolongée doit être motivée.
- 7.3 Les devoirs, travaux et lectures du programme sont obligatoires au même titre que la présence aux cours.
- 7.4 La fraude dans les travaux ou aux examens entraîne automatiquement l'annulation d'un cours. C'est une manœuvre frauduleuse que de produire sans guillemets et sans référence un texte qui n'est pas de sa propre composition.

Art. 8 – Abandon des cours

- 8.1 Tout étudiant inscrit à temps partiel qui abandonne ses études avant la fin de la saison à laquelle il s'est inscrit, doit en avertir, par écrit, le secrétaire administratif de l'Extension de l'Enseignement. Cet avis de départ est alors transmis sans retard au Secrétariat général. La date de réception de cet avis est communiquée à la Trésorerie qui détermine, selon ses règlements, la partie remboursable des frais de scolarité versés par l'étudiant.

A) BACCALAURÉAT ÈS ARTS

PROGRAMME

<i>Cours obligatoires</i> (72 crédits):	CRÉDITS
Anglais 106	6
Français 116, 216	12
Histoire 206	6
Latin 016T, 026T ou	
Littérature gréco-latine 106, 206	12
Mathématiques 106T	6
Philosophie 303, 323; 333, 403, 413, 443	18
Sciences religieuses 203, 403	6
Sciences (Biologie ou Chimie ou Physique)	6

Cours optionnels (48 crédits):

Anglais 206, 306, 316, 406, 416
Biologie 206L, 306L, 406L
Chimie 206L, 306L, 406L
Economique 306, 323, 333, 406, 503, 513
Français 106, 206, 303, 313, 336, 342, 403, 413, 426
Géographie 106, 306, 406
Grec 106, 206
Histoire 216, 306, 406
Latin 116, 216, 316, 416
Mathématiques 206T, 406, 438T
Philosophie 313, 363, 426, 436, 453, 496
Physique 206L, 406L, 416L
Sciences religieuses 303, 306, 313, 323, 333, 343, 353, 363, 373, 383, 391, 403, 413

NOTE: Il est à prévoir que toutes ces options ne seront pas offertes la même année. L'étudiant devra donc en tenir compte au moment de faire son choix.

A) BACCALAURÉAT ÈS ARTS

PROGRAMME

Anglais 206, 306, 316, 406, 416
Biologie 206L, 306L, 406L
Chimie 206L, 306L, 406L
Economique 306, 323, 333, 406, 503, 513
Français 106, 206, 303, 313, 336, 342, 403, 413, 426
Géographie 106, 306, 406
Grec 106, 206
Histoire 216, 306, 406
Latin 116, 216, 316, 416
Mathématiques 206T, 406, 438T
Philosophie 313, 363, 426, 436, 453, 496
Physique 206L, 406L, 416L
Sciences religieuses 303, 306, 313, 323, 333, 343, 353, 363, 373, 383,
391, 403, 413

Cours obligatoires (72 crédits):

CRÉDITS

Anglais 106	6
Français 116, 216	12
Histoire 206	6
Latin 016T, 026T ou	12
Littérature gréco-latine 106, 206	
Mathématiques 106T	6
Philosophie 303, 323, 333, 403, 413, 443	18
Sciences religieuses 203, 403	6
Sciences (Biologie ou Chimie ou Physique)	6

Cours optionnels (48 crédits):

NOTE: Il est à prévoir que toutes ces options ne seront pas offertes la même année. L'étudiant devra donc en tenir compte au moment de faire son choix.

B) BACCALAURÉAT ÈS ARTS APRÈS UN BREVET A,
UN BACCALAURÉAT EN PÉDAGOGIE
OU UN DIPLÔME ÉQUIVALENT

Exigences du grade

1. Les bacheliers en pédagogie qui, après un cours secondaire classique, ont fait la rhétorique latin-grec ou latin-sciences selon le programme régulier et sous le contrôle direct d'une faculté des Arts, obtiennent le baccalauréat ès arts moyennant 24 crédits, soit:

PHL 496 – Dissertation philosophique (6 crédits)
MAT 438T – Mathématiques intermédiaires (6 crédits)

ou MAT 406 – Géométrie et calcul (6 crédits)
Un sujet de concentration (12 crédits)

2. Les bacheliers en pédagogie qui ne réalisent pas toutes les conditions posées au paragraphe 1, obtiennent le baccalauréat ès arts moyennant 30 ou 42 crédits, selon qu'ils ont fait, ou non, le latin du secondaire classique:

a) Ceux qui ont fait le latin du secondaire classique doivent suivre les cours suivants.

FRA 426 – Composition française (6 crédits)
PHL 496 – Dissertation philosophique (6 crédits)

ou MAT 438T – Mathématiques intermédiaires (6 crédits)
MAT 406 – Géométrie et calcul (6 crédits)
Un sujet de concentration (12 crédits)

b) Ceux qui n'ont pas fait le latin du secondaire classique doivent suivre les cours suivants:

FRA 426 – Composition française (6 crédits)
PHL 496 – Dissertation philosophique (6 crédits)
MAT 438T – Mathématiques intermédiaires (6 crédits)

ou MAT 406 – Géométrie et calcul (6 crédits)
LAT 016T, 026T – Le latin du secondaire (12 crédits)
ou LGL 106, 206 – Littérature gréco-latine (12 crédits)
Un sujet de concentration (12 crédits)

N.B.: Pour l'obtention du B.A. dans cette catégorie, le candidat doit suivre un minimum de 3 cours (18 crédits) à l'Université de Sherbrooke. (Exception à l'article 10, no 2.)

– Ce programme peut aussi être suivi à temps complet.

3 a) Le sujet de concentration doit être choisi dans l'une des disciplines inscrites dans la liste des cours à option du baccalauréat ès arts.

b) Il est permis, avec l'approbation de la Faculté, de partager les crédits entre deux disciplines étroitement connexes, p. ex. biologie et chimie, français et latin ou anglais.

C) PROGRAMME DE CULTURE GÉNÉRALE POUR LES DÉTENTEURS DU BREVET D'ENSEIGNEMENT, CLASSE B

Pour être admis à suivre les cours qui lui vaudront le brevet d'enseignement, classe A, tout candidat qui détient un brevet d'enseignement, classe B, doit suivre au préalable un programme de culture générale, comportant cinquante-deux ou vingt-quatre crédits.

L'étudiant détenteur d'un Brevet B décerné avant juin 1964, est obligé aux cinquante-deux crédits de culture générale. Celui qui a obtenu son Brevet B, selon le nouveau programme, doit compléter vingt-quatre crédits.

1) Conditions d'admission:

Pour être admis, un candidat doit remplir les conditions suivantes:

- a) être âgé d'au moins vingt ans,
- b) être membre actif du personnel enseignant et porteur du brevet B, du brevet C, du brevet élémentaire, du brevet complémentaire (filles) ou du brevet supérieur (filles);
- c) posséder une connaissance suffisante de la langue française, de la langue anglaise et des mathématiques élémentaires, pour pouvoir suivre des cours avec profit;
- d) s'inscrire à l'Extension de l'Enseignement selon le mode et dans les délais fixés par l'Extension s'il veut suivre ces cours à temps partiel;
- e) s'inscrire au secrétariat de la faculté des Arts s'il veut suivre ces cours à plein temps.

2) Programme:

a) cinquante crédits (pour les détenteurs d'un brevet d'enseignement, classe B antérieur à 1964)

	Crédits obligatoires	Crédits optatifs	Total
Maximum exigé:	36	12	48
	Religion 203, 303	6	6
Français 116T, 216T	12 Français 106	6	18
Anglais 106	6 Anglais 206 ou 216	6	12
	Hist. universelle 216	6	6
Hist. du Canada 206	6		6
	Géographie 106	6	6
Mathématiques 106T	6 Mathématiques 206T	6	12
Sciences: Biologie 206L	6		6
	Latin 016T, 026T	12	12
	Litt. gréco-latine 106 ou 206	6	6
	Hist. des Beaux-Arts	6	6

Note: La description de ces cours apparait dans les pages précédentes de cet annuaire.

b) vingt-quatre crédits (pour les détenteurs d'un brevet d'enseignement, classe B, nouveau programme)

Cours obligatoires (12 crédits)

Biologie (BIO 206L)..... 6 crédits
Français (FRA 216T)..... 6 crédits

Cours à option (12 crédits)

1) Une des matières suivantes au choix:

Anglais (ANG 206 ou 216) 6 crédits
ou Littérature gréco-latine (LGL 106 ou
216) .. 6 crédits
ou Mathématiques (MAT 206T ou 438T) 6 crédits

2) Une des matières suivantes au choix:

Géographie (GEO 106)..... 6 crédits
ou Histoire universelle (HIS 216)..... 6 crédits
ou Histoire du Canada (HIS 206)..... 6 crédits

Note: La description de ces cours apparait dans les pages précédentes de cet annuaire.

MAISONS RATTACHÉES A LA FACULTÉ

Les cours réguliers conduisant à l'immatriculation et au baccalauréat ès arts se donnent dans un certain nombre de maisons rattachées à la faculté des Arts. Ces maisons sont classées en trois catégories: maisons en probation, maisons approuvées, maisons affiliées. Toute maison qui demande à être rattachée à la faculté des Arts est d'abord soumise à une période de probation. Durant ce temps, elle est dite maison en probation. Elle peut ensuite devenir, selon le cas, maison affiliée ou maison approuvée. Pour être affiliée, une maison doit donner au moins une partie du cours collégial, avoir terminé sa période de probation, et avoir signé un contrat d'affiliation avec l'Université. Une maison qui n'offre que le cours secondaire classique ne peut être affiliée; mais, elle peut être approuvée par la faculté des Arts. Toutes les maisons rattachées à la Faculté acceptent les règlements suivants, qui sont désignés sous le nom de règlements universitaires des écoles affiliées à la faculté des Arts.

A) Règlements des maisons affiliées à la faculté des Arts

Article 1. Toute institution qui désire s'affilier à l'Université de Sherbrooke, par l'intermédiaire de la faculté des Arts, doit faire une demande écrite adressée au Doyen de la Faculté.

Cette demande doit être adressée à la faculté avant la fin du premier semestre qui suit l'ouverture de la maison.

Si cette maison est dirigée par des prêtres ou des religieux, elle doit ajouter à sa demande une autorisation écrite de l'Ordinaire.

Article 2. La maison doit avoir une entité corporative particulière, soit en vertu d'une loi spéciale, soit en vertu de lettres patentes.

Article 3. Elle doit présenter des garanties financières jugées suffisantes pour lui assurer un minimum de stabilité.

Article 4. Elle doit posséder les bibliothèques de professeurs et d'élèves répondant aux exigences spécifiques et aux exigences culturelles des programmes de la Faculté qu'elle est autorisée à donner; des laboratoires équipés de façon que les professeurs et les élèves puissent faire les expériences exigées par les programmes; généralement les locaux et autres conditions matérielles nécessaires en raison du nombre des élèves et des exigences des programmes qu'elle enseigne.

Article 5. Elle s'engage à maintenir un personnel enseignant comprenant:

- a) au moins un professeur à plein temps par groupe de 30 élèves;
- b) au moins autant de professeurs à plein temps qu'il y a de classes.

Article 6. Elle s'engage à ce que:

- a) tous ses professeurs soient détenteurs d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke ou d'un grade équivalent;
- b) dans chaque classe inférieure à l'immatriculation au moins l'un des professeurs principaux ait obtenu l'équivalent de 25 crédits de pédagogie;
- c) dans chaque classe supérieure à l'immatriculation, les professeurs aient obtenu, dans la matière enseignée, un grade universitaire ou au moins 25 crédits d'études supérieures au baccalauréat.

Les professeurs de cours complémentaires sont dispensés des obligations mentionnées dans cet article, mais ils doivent avoir obtenu d'une institution reconnue un certificat d'études dans la matière enseignée.

Toutefois, les professeurs qui ont 5 années d'expérience dans l'enseignement secondaire classique peuvent être maintenus en fonction, pourvu qu'ils soient bachelier ès arts. Ils ne peuvent cependant, en vertu de cette clause, passer du cours d'immatriculation au cours du baccalauréat.

Article 7. Elle doit, chaque année, fournir les renseignements nécessaires pour tenir à jour le dossier complet du corps professoral.

Article 8. Elle doit accepter que la nomination et le maintien en fonction des professeurs chargés de l'enseignement de la religion ou de la philosophie soient soumis à l'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente.

Article 9. Elle ne peut enseigner que les programmes pour lesquels elle a obtenu une permission expresse; dans cet enseignement, elle doit se conformer aux règlements de la Faculté.

Article 10. Elle doit accepter les règlements et les programmes de la Faculté et les modifications qui peuvent y être apportées.

Article 11. Elle ne doit pas organiser de classes dites "combinées".

Article 12. Elle doit accepter le droit de visite de la part de la faculté des Arts.

Article 13. Elle doit accepter un contrôle suffisant pour que la Faculté puisse remplir sa mission de travailler au progrès de l'enseignement secondaire et de garder au baccalauréat qu'elle décerne une valeur incontestée.

Ce contrôle, la Faculté peut l'exercer:

- a) en s'assurant que les programmes sont suivis et les règlements observés;
- b) en faisant, chaque année, la revision d'un certain nombre d'examens;
- c) en faisant subir occasionnellement des tests de rendement scolaire;
- d) en exigeant les renseignements nécessaires pour tenir à jour les dossiers des élèves.
- e) en employant tout autre moyen d'ordre pédagogique.

Article 14. La Faculté reconnaît pour siens les examens de chaque institution affiliée, pourvu qu'ils soient passés en conformité des règlements.

Article 15. Toute maison affiliée constitue un centre d'examens pour ses propres étudiants, à moins qu'une disposition contraire ne soit inscrite dans le contrat.

Article 16. Elle peut être invitée à collaborer avec la Faculté pour la préparation des programmes et des règlements.

Article 17. Rien ne s'oppose à ce qu'une école affiliée à l'Université de Sherbrooke soit également affiliée à une autre université, et laisse à ses étudiants le choix entre les examens de l'une ou de l'autre; mais elle doit s'engager à ne pas faire subir à un même étudiant et à ne pas se prêter à ce qu'un étudiant subisse les examens de deux universités pour l'obtention de diplômes semblables ou de diplômes équivalents.

Article 18. Les contrats d'affiliation de certaines maisons pourraient exceptionnellement contenir des dérogations aux règlements généraux de la Faculté. Ces dérogations devront être indiquées dans l'annuaire de ces maisons.

Article 19. Les contrats d'affiliation comporteront une clause de résiliation qui pourra s'énoncer sous la forme suivante:

"Le présent contrat est valable à partir de la date de sa signature jusqu'au premier août (de telle année). Par la suite, il se renouvellera d'année en année par tacite reconduction, à moins que, par un avis écrit, signifié six mois d'avance, l'une des parties contractantes n'ait fait connaître à l'autre son intention de mettre fin aux présentes conventions."

Article 20. Avant d'obtenir l'affiliation, une institution est soumise à une période de probation. Pendant cette période, elle jouit, sous le contrôle immédiat de la Faculté, et dans la mesure que celle-ci détermine, des droits et privilèges d'une école affiliée.

Une maison peut être admise en probation sans remplir pleinement les conditions posées aux paragraphes 4, 5 et 6 des présents règlements.

B) Liste des maisons rattachées à la Faculté

1 – Maisons pour Garçons

Séminaire de Sherbrooke,
C.P. 790, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique: sections latin-grec et latin-sciences;
niveaux secondaire et collégial complet.

Recteur: Mgr Gérard Marchand, P.D.

Collège Notre-Dame-des-Servites,
Ayer's Cliff, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

Supérieur: Rév. Père Michel M. Sincery, o.s.m.

Collège du Mont Sainte-Anne,
R.R. No 1, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial
(sans les deux années de philosophie).

Supérieur: Père Patrice Wigsman, c.m.m.

Externat classique,
C.P. 897, Lac-Mégantic, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

Principal: M. Roland Boulet, pre.

Externat classique,
360 ouest, rue St-Patrice, Magog, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial
(sans les deux années de philosophie).

Principal: M. l'abbé Florian Labbé.

Collège d'Alzon,
Bury, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial
(sans les deux années de philosophie).

Supérieur: Rév. Père Jean-Paul Trottier, a.a.

Externat classique Mgr Racine,
Asbestos, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

Principal: M. l'abbé Elzéar Brouillard.

Collège Clarétain,
C.P. 8, Victoriaville, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial
(sans les deux années de philosophie).

Supérieur: Rév. Père Segundo Alonso, c.m.f.

Séminaire Salésien,
Rue King Ouest, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-sciences; niveaux secondaire et collégial.

Supérieur: Père Laurent Pillet, ssp.

Ecole Jean Rimbault,
175, rue Pelletier, Drummondville, P.Q. (tél.: 478-4913)

Cours classique latin-grec et latin-sciences; niveau secondaire.

Directeur des Etudes: M. Conrad Fouquette.

Séminaire Pie XII,
Nicolet, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveaux secondaire et collégial.

Supérieur: Charles Elie, ptre.

Externat classique,
Windsor, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

Directeur: M. l'abbé Lucien Jacques.

Juvénat de la Société de St-Paul,
250 nord, Boulevard St-François, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

Supérieur: Rév. Père Paul Saorin, s.s.p.

Section Classique de l'Ecole Secondaire,
2050, rue Portland, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique; niveau secondaire et Belles-Lettres.

Directeur: M. André Collard.

Juvénat des Frères du Sacré-Coeur,
125, rue Ponton, Bromptonville, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

Supérieur: Frère Georges Leclair, s.c.

Mont Sacré-Coeur,
Granby, P.Q.

Cours classique latin-grec; niveau secondaire.

Supérieur: Rév. Frère Léo Lefrançois, s.c.

11 - Maisons pour Jeunes Filles

Collège du Sacré-Coeur,
475, rue du Parc, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-grec, latin-sciences;
niveaux secondaire et collégial complet.

Directrice: Rév. Soeur Marie-Ernestine, f.c.s.c.j.

Collège Marie-de-la-Présentation,
265, avenue Marie-Rivier, Drummondville, P.Q.

Cours classique latin-grec et latin-sciences;
niveaux secondaire et collégial complet.

Supérieure: Soeur M.-François-de-Jésus, p.m.

Mont Notre-Dame,
114, rue de la Cathédrale, Sherbrooke, P.Q.

Cours classique latin-sciences; niveau secondaire.

Supérieure: Rév. Soeur Sainte-Lucie-du-Rosaire.

Ecole Secondaire Régionale,
Rue de l'Ermitage, Victoriaville, P.Q.

Cours classique latin-sciences; niveau secondaire.

Supérieure: Rév. S. S.-Philippe-de-Césaire, c.n.d.

Ecole Secondaire Sainte-Elisabeth,
Asbestos, P.Q.

Cours classique latin-sciences; niveau secondaire.

Supérieure: Soeur Saint-Alphonse-Marie, s.j.s.b.

Couvent St-Patrice,
750 ouest, rue St-Patrice, Magog, P.Q.

Cours classique, niveau secondaire.

Directrice: Rév. Soeur Marie-Thérèse, f.c.s.c.j.

LES INSTITUTIONS ANNEXÉES

A-BACCALAURÉAT EN PÉDAGOGIE ET BREVET "A"

Le programme du Baccalauréat en Pédagogie vise à la formation des professeurs pour les écoles publiques et les institutions privées. En vertu d'une entente avec le Ministère de l'Éducation, le détenteur du Baccalauréat en Pédagogie peut obtenir le brevet d'enseignement classe "A", et vice-versa.

L'enseignement se donne dans les Ecoles Normales du Ministère de l'Éducation et dans les facultés des Sciences de l'Éducation.

Le programme comprend quatre années après l'Immatriculation; les deux premières années sont consacrées à la culture générale et correspondent assez exactement aux années de Belles-Lettres et de Rhétorique du cours collégial classique. Les deux autres années inculquent les principes professionnels; ce sont des années de philosophie-pédagogie; elles sont couronnées par des examens officiels du Ministère de l'Éducation, qui conduisent à l'obtention du Brevet "A"; quant au Baccalauréat en Pédagogie, il est décerné par la Faculté des Sciences de l'Éducation.

Liste des Ecoles Normales rattachées à l'Université de Sherbrooke par l'intermédiaire de la faculté des Arts et de la faculté des Sciences de l'Éducation:

Ecole Normale d'Hommes,
Rue Joliette, Sherbrooke, P.Q.

Principal: Mgr Maurice O'Bready, P.D.

Ecole Normale Notre-Dame-du-Sacré-Coeur,
351, rue Parc, Sherbrooke, P.Q.

Principal: M. Jean Mercier, ptre.

Ecole Normale Marie-Rivier,
St-Hyacinthe, P.Q.

Principale: Rév. S. M.-Gérard-du-Rédempteur.

Ecole Normale de Nicolet,
Nicolet, P.Q.

Principal: M. Georges Auger, ptre.

B-COURS SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Des Instituts familiaux se sont annexés à la Faculté des Arts de l'Université de Sherbrooke, qui garde un droit de regard sur leurs programmes et sur leurs examens. Les candidats qui subissent avec succès ces examens reçoivent un diplôme universitaire.

Liste des Instituts annexés:

Institut Familial et Social,
189, rue Laurier, Sherbrooke, P.Q.

Directrice: Rév. Soeur Réjane Demers, s.b.c.

Institut Familial Mater-Amabilis,
Nicolet, P.Q.

Directrice: Rév. Soeur Saint-Honorat, a.s.v.

Institut Familial Saint-Joseph,
St-Hyacinthe, P.Q.

Directrice: Rév. Soeur Marie Saint-Fabien, s.j.s.b.

Institut Familial Notre-Dame-du-Foyer,
Saint-Aimé, (Richelieu), P.Q.

Directrice: Rév. Soeur Sainte-Hélène, p.m.

Institut Familial Sainte-Marie,
Drummondville-Ouest, P.Q.

Directrice: Rév. Soeur Marie-Louise-de-la-Trinité, p.m.

Institut Familial Val Marguerite,
Saint-Césaire, (Rouville), P.Q.

Directrice: Rév. Soeur Lucille-Marie, p.m.

C-L'ÉCOLE D'ARCHIVES MÉDICALES

L'école d'archives médicales est sise à l'hôpital général Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke. Elle a pour but de donner la formation professionnelle requise à la tenue des archives médicales. Le cours est théorique et pratique, avec participation active au travail régulier du département des archives médicales.

La durée du cours est de 50 semaines. L'inscription a lieu le 1er septembre de chaque année. Pour être admis à l'Ecole, il faut être porteur d'un diplôme de 12e année scientifique ou d'un certificat d'immatriculation senior, posséder des connaissances en dactylographie, et avoir fait un stage pratique de six mois dans un département d'archives médicales.

Le programme des études comprend les matières suivantes: Anatomie et physiologie (100 heures). Tenue des dossiers médicaux (120 heures). Terminologie médicale (50 heures). Pathologie (30 heures). Bactériologie (25 heures). Technique de la nomenclature standard (50 heures). Psychologie (15 heures). Morale médicale (24 heures). Jurisprudence médicale (6 heures).

Directrice: R.S. S.-Gabriel.Lalemant.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

Ecole d'Archives médicales,
300 est, rue King,
Sherbrooke, P.Q.

D-L'ÉCOLE D'INITIATION AU SERVICE SOCIAL

Cette école a été organisée en 1956, en collaboration avec l'Institut Familial de Sherbrooke dirigée par les Soeurs de Notre-Dame du Bon Conseil, à l'intention des personnes qui s'intéressent à l'un ou l'autre des secteurs du vaste champ du bien-être et de l'assistance. On peut s'y inscrire soit pour profiter de l'information que procurent ces cours ou pour y recevoir une préparation au travail dans un organisme social, à titre d'aide social. Les travailleurs bénévoles des oeuvres d'assistance trouveraient profit à suivre ces cours.

Les cours sont confiés à des spécialistes de différentes disciplines telles que le droit, le service social, la médecine, la psychologie, la psychiatrie, etc.

Conditions d'admission

a) Etudiants réguliers

L'admission régulière exige qu'on ait complété une onzième année ou l'équivalent. Le conseil de l'école jugera au mérite de l'admission de certains cas particuliers de personnes déjà employées par un organisme de bien-être.

En plus de la préparation académique, on exigera des candidats qui se préparent à la carrière d'aide social une maturité suffisante et l'ensemble des qualités personnelles nécessaires aux fonctions auxquelles ils aspirent.

b) Auditeurs libres

Les personnes qui n'auraient pas les qualifications académiques requises ou qui ne viseraient pas à l'obtention du certificat pourraient s'inscrire à ces cours à titre d'auditeurs libres sans toutefois avoir le droit de se présenter aux examens. L'admission des auditeurs libres sera l'objet d'une étude spéciale de la part du conseil de l'école dans chaque cas.

Répartition des cours

Les cours sont répartis sur une période de trois ans à raison de cent cinquante (150) heures de cours par année; (15 heures donnent un crédit).

Les cours se donnent le samedi de neuf heures à midi et de une heure et trente à trois heures et trente (cycle de six semestres de 75 heures chacun).

Certificat

L'Université de Sherbrooke accordera un certificat d'initiation au Service Social aux étudiants qui auront complété des cours et réussi les examens.

Directeur: M. l'abbé Lucien Girard.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

Ecole d'Initiation au Service social,
189, rue Laurier,
Sherbrooke, P.Q.

E-L'INSTITUT D'ÉTUDES SUR L'ALCOOLISME

Pour être admis à suivre les cours d'été sur l'alcoolisme, il faut avoir fait la rhétorique ou la douzième année scientifique, ou encore, posséder un brevet d'enseignement ou un diplôme d'infirmière.

L'ensemble des cours est réparti sur une période de trois ans, à raison de deux semaines de cours par année.

En première année, les cours portent sur "le problème de l'alcoolisme" en général, à savoir: l'histoire de l'alcoolisme au Canada et dans les autres pays, l'incidence de l'alcoolisme actuel sur l'économie, le travail industriel, les accidents routiers, la vie familiale, la délinquance, la psychologie et la vie morale.

En deuxième année, il s'agit de "l'alcoolique, vu par le pathologiste, le psychologue et le moraliste", ce qui inclut les sujets suivants: l'alcoolique et sa maladie, son système digestif et ses autres organes, la psychologie d'un être normal et celle d'un alcoolique, la personnalité et la psychiatrie de l'alcoolique, la vertu de sobriété et l'enseignement de l'épiscopat canadien sur l'alcoolisme.

En troisième année, sont présentées "nos solutions aux problèmes alcooliques", c'est-à-dire: le contrôle juridique, les organismes anti-alcooliques publics et privés, le traitement de l'alcoolique, tant ambulatoire qu'en milieu hospitalier, le rôle de l'entourage dans la réhabilitation de l'alcoolique, la recherche sociologique et la documentation sur l'alcoolisme.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

Institut d'Etudes sur l'Alcoolisme,
205, Côte Franklin,
Québec, P.Q.

F—LE SÉMINAIRE SOCIAL PIE-XII

Le Séminaire social Pie-XII, de Nicolet, est "un centre d'enseignement qui a pour but de former des apôtres sociaux, compétents et éclairés, par l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise, d'une manière méthodique et approfondie, en développant la culture générale, en assurant des bases sérieuses de vie spirituelle".

Le diplôme de formation sociale s'obtient normalement après trois années d'études à temps partiel répondant au programme suivant:

1. Etudes religieuses: 70 cours (religion, action catholique, apostolat laïque, action sociale).
2. Etudes sociales: 100 cours (doctrine sociale, démographie, enquêtes et monographies).
3. Etudes politiques et économiques: 120 cours (économie politique, géographie, civisme, histoire politique).
4. Etudes de formation générale: 115 cours (français, anglais, philosophie).
5. Etudes commerciales: 46 cours (opérations commerciales, comptabilité générale, comptabilités particulières, impôt, bourse, initiation aux affaires, droit commercial).
6. Etudes spéciales: 45 cours facultatifs (syndicalisme, coopération, mutualité, caisse populaire).

Directeur général: M. Léopold Paquin.

Pour plus de renseignements, s'adresser au
Séminaire Social Pie-XII,
Case Postale 167,
Nicolet, P.Q.

G-LES-CAMPS D'ÉTÉ J.M.C.

Les *Jeunesses Musicales du Canada* tiennent, chaque année, au Village du Mont Orford, trois camps d'été: deux camps musicaux et un camp des Arts. Depuis 1962, l'Université de Sherbrooke sanctionne de crédits académiques l'enseignement qui se donne à ces camps d'été. Ces crédits conduisent à l'obtention soit d'un *certificat d'initiation à l'appréciation des beaux-arts*, avec mention de l'art concerné, soit au *certificat d'aptitude à l'enseignement collectif des beaux-arts*, avec mention de l'art concerné.

Directeur général: Gilles Lefebvre.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

Jeunesses Musicales du Canada,
430 ouest, boul. Saint-Joseph,
Montréal 8, P.Q.

CENTRES DE COURS

L'Extension de l'Enseignement de l'Université de Sherbrooke ne répond pas encore à tous les besoins des étudiants qui se trouvent empêchés de suivre des cours à la Cité universitaire à cause de l'étendue de la province ecclésiastique de Sherbrooke, c'est-à-dire le territoire des diocèses de Sherbrooke, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe. L'organisation de "succursales" de l'Extension de l'Enseignement dans les divers centres susceptibles d'en motiver la présence et d'en assurer la rentabilité, dépend de deux facteurs: a) la demande qui peut être faite par des groupes suffisamment nombreux de candidats dans tel ou tel endroit; b) la possibilité qu'aura l'Extension de l'Enseignement d'assurer efficacement la direction de ces cours.

L'Extension de l'Enseignement a organisé trois centres extérieurs.

Le centre de Granby

Directeur: M. l'abbé Guy Goyette.

Ce centre est autorisé par l'Extension de l'Enseignement à donner les programmes suivants:

- a) baccalauréat ès arts, à temps partiel;
- b) cours de culture générale pour le passage du brevet "B" au brevet "A";
- c) cours de préparation aux affaires.

On obtiendra plus de renseignements sur ce centre en s'adressant directement à:

M. l'abbé Guy Goyette,
110, rue Dufferin,
Granby, Qué.

C'est-à-dire le territoire des diocèses de Sherbrooke, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe.

Le centre de Marieville

Directeur: le Rév. Frère Alcide Chabot, mariste.

Ce centre est autorisé par l'Extension de l'Enseignement à donner les cours de la IV^e année spéciale du B.A. pour les détenteurs d'un baccalauréat en pédagogie.

On obtiendra plus de renseignements sur ce centre en s'adressant directement à:

Rév. Frère Alcide Chabot, f.m.s.,
Scolasticat central de Montréal,
7000, rue Marie-Victorin,
Montréal 39, Qué.

Le Centre de Drummondville

Directeur: M. François Marquis.

Ce centre est autorisé par l'Extension de l'Enseignement à donner les programmes suivants:

- a) baccalauréat ès arts, à temps partiel;
- b) cours de culture générale pour le passage du brevet "B" au brevet "A";
- c) cours de préparation aux affaires;

On obtiendra plus de renseignements sur ce centre en s'adressant directement à

M. François Marquis,
Externat classique St-Raphaël.
457, des Ecoles,
Drummondville, Qué.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Logement et pension

L'Université possède au coeur de la Cité universitaire sa Maison des étudiants, une hôtellerie de 460 chambres simples. Le prix de location de la chambre est de \$30.00 par mois environ. Les repas peuvent être pris à la cafétéria logée dans le Centre social adjacent à cette Maison (diner ou souper, \$0.75).

Les étudiants peuvent aussi trouver des pensions recommandables dans le voisinage de l'Université. La direction de la Maison des étudiants en fournit la liste sur demande. Le prix minimum pour la chambre et la pension est d'environ \$15.00 par semaine.

Il est aussi possible de louer une chambre chez des particuliers (environ \$8.00 par semaine) et de prendre ses repas à la cafétéria.

Bourses

Plusieurs organisations, associations et amicales, dont le gouvernement du Québec, accordent des bourses ou prêts aux étudiants. On obtiendra de plus amples renseignements à cet effet en s'adressant au

Service des bourses,
Université de Sherbrooke,
Cité Universitaire,
Sherbrooke, Qué.

Frais divers

Droits à acquitter:

- 1) *Etudiant régulier à temps complet: \$485.00*

Ce montant comprend tous les frais, sauf la contribution à l'Association générale des Etudiants qui est de \$18.00. Le montant payable le jour de l'inscription est de \$63.00. Le solde est payable en deux versements égaux, le premier à l'entrée et le second en février.

- 2) *Etudiant régulier à temps partiel: \$20.00 par crédit.*
- 3) *Etudiant auditeur libre: \$20.00 par crédit.*

Dans ce cas, seule l'assistance au cours est permise.

4) *Matériel:*

Un montant annuel de \$5.00, non remboursable, est exigé par le Département pour couvrir les frais de laboratoire, l'encre, le papier, etc.

Demande d'admission

La demande d'admission ainsi que les documents requis doivent parvenir au Secrétaire général pour le 15 juillet au plus tard.

Veuillez adresser vos demandes d'admission au
Secrétariat général,
Université de Sherbrooke,
Cité Universitaire,
Sherbrooke, Qué.

Adresses utiles

La Cité universitaire est sise au sud-ouest de Sherbrooke, en bordure du chemin Sainte-Catherine.

Le secrétariat général de l'université:

Secrétariat général,
Cité Universitaire,
Sherbrooke, Québec, Canada.
Téléphone: 569-7431, poste 301.

Le secrétariat de la faculté des Arts:

Secrétariat de la faculté des Arts,
Cité Universitaire,
Sherbrooke, Québec, Canada.
Téléphone: 569-7431, poste 422.

**Le présent annuaire de la Faculté des Arts est
conforme aux normes et directives du Secrétariat
général de l'Université de Sherbrooke.**